ORGANISME DE FORMATION

PR LEV 11AR 20/09/01

Recyclage Conduite de chariots automoteurs CACES® R489
Préparation au CACES® R489 et à l'autorisation de conduite – Cat. 1 à 7

PROGRAMME

1. *ASPECTS REGLEMENTAIRES*
   a. La délivrance de l'autorisation de conduite
   b. Le CACES® R489 et ses conditions d'obtention

2. *SENSIBILISATION AUX RESPONSABILITES*
   a. Les obligations de l'employeur
   b. Les obligations du cariste
   c. Les sanctions éventuelles

3. *TECHNOLOGIE DES CHARIOTS*
   d. Les catégories de chariots et leur utilisation spécifique
   e. Les principaux organes du chariot et leurs fonctions
   f. Les principaux dispositifs de sécurité
   g. Les accessoires de manutention
   h. Les consignes d'entretien et les différents contrôles

4. *ANALYSE DE RISQUES ET LEUR PREVENTION*
   i. Le mode opératoire de prise et de fin de poste
   j. L'identification des gestes dangereux

5. *ANALYSE DES FACTEURS D'ACCIDENT*
   k. Les règles générales de conduite, circulation, stationnement, transport, gerbage

6. *PRINCIPES DE MANUTENTION D'UNE CHARGE*
   l. La stabilisation
   m. Le centre de gravité
   n. L'amarrage
   o. L'exploitation des plaques de charges :
      - Plaques spécifiques
      - Plaques de Tares
   e. L'évaluation d'une charge
      - Masse volumique
      - Déperdition de capacité suivant la hauteur

7. *MISE EN SITUATION PRATIQUE*
   p. L'examen d'adéquation (lecture de plaques)
   q. Les contrôles de prise de poste
   r. Les réglages du poste de conduite
   s. L'application des consignes de sécurité par l'intermédiaire de multiples manœuvres en situation réelle avec :
      - Slalom avant-arrière avec et sans charge
      - Empilage dans un palettier de différentes charges à différentes hauteurs

Durée

2H environ en E-Learning et 7 heures de test théorique et pratique
Recyclage requis tous les 5 ans

Pré requis

Être apte médicalement et âgé(e) d'au moins 18 ans

Public concerné

Toute personne utilisant des chariots de manutention

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs à conducteur porté, tant sur le plan théorique que pratique, selon la recommandation R489
- Acquérir les capacité d'analyse et d'adaptation pour la réalisation de travaux de manutention spécifiques
- Réussir l'examen CACES® R489

Méthodes pédagogiques

Formation Théorique Distancielle : Le candidat se connecte devant une application Web lui donnant accès à un cursus alternant formation et évaluations (accessibilité 24h/24 et 7j/7 pendant 30 jours).

Mode d'évaluation

L'examen CACES® R489 est réalisé par un testeur certifié : contrôle des connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire. Les tests sont sous traités par un organisme certifié.

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Sanction de la formation

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité CACES® et un carton d'autorisation de conduite pré-rempli seront délivrés si le stagiaire a réussi les examens.

Une attestation de formation nominative avec résultats aux examens de l'évaluation des acquis sera délivrée au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation.

EPI nécessaires pour la formation :
Casque / Chaussures de sécurité /

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

ORGANISME DE FORMATION

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

PR LEV 11A 20/09/21

Formation à la conduite de chariots automoteurs CACES® R489
Préparation au CACES® R489 et à l'autorisation de conduite – Cat. 1 à 7

PROGRAMME

1. ASPECTS REGLEMENTAIRES

a. La délivrance de l'autorisation de conduite
b. Le CACES® R489 et ses conditions d'obtention

2. SENSIBILISATION AUX RESPONSABILITES

a. Les obligations de l'employeur
b. Les obligations du cariste
c. Les sanctions éventuelles

3. TECHNOLOGIE DES CHARIOTS

a. Les catégories de chariots et leur utilisation spécifique
b. Les principaux organes du chariot et leurs fonctions
c. Les principaux dispositifs de sécurité
d. Les accessoires de manutention
e. Les consignes d'entretien et les différents contrôles

4. ANALYSE DE RISQUES ET LEUR PREVENTION

a. Le mode opératoire de prise et de fin de poste
b. L'identification des gestes dangereux

5. ANALYSE DES FACTEURS D'ACCIDENT

a. Les règles générales de conduite, circulation, stationnement, transport, gerbage

6. PRINCIPES DE MANUTENTION D'UNE CHARGE

a. La stabilisation
b. Le centre de gravité
c. L'amarrage
d. L'exploitation des plaques de charges :
   - Plaques spécifiques
   - Plaques de Tares
e. L'évaluation d'une charge
   - Masse volumique
   - Déperdition de capacité suivant la hauteur

7. MISE EN SITUATION PRATIQUE

a. L'examen d'adéquation (lecture de plaques)
b. Les contrôles de prise de poste
c. Les réglages du poste de conduite
d. L'application des consignes de sécurité par l'intermédiaire de multiples manœuvres en situation réelle avec :
   - Slalom avant-arrière avec et sans charge
   - Empilage dans un palettier de différentes charges à différentes hauteurs

Durée

3 jours
Recyclage requis tous les 5 ans

Pré requis

Être apte médicalement et âgé(e) d'au moins 18 ans

Public concerné

Toute personne utilisant des chariots de manutention

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs à conducteur porté, tant sur le plan théorique que pratique, selon la recommandation R489
- Acquérir les capacité d'analyse et d'adaptation pour la réalisation de travaux de manutention spécifiques
- Réussir l'examen CACES® R489

Méthodes pédagogiques

- Ce programme, informatisé et diffusé sous vidéo projection, prend en compte l'ensemble des recommandations exigées par l'examen CACES® R489
- La formation, basée sur de nombreux cas concrets (jeux de rôles et films vidéo) sera axée sur les particularités et les besoins propres de l'entreprise

Mode d'évaluation

L'examen CACES® R489 est réalisé par un testeur certifié : contrôle des connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire. Les tests sont sous traités par un organisme certifié.

Sanction de la formation

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité CACES® et un carton d'autorisation de conduite pré-rempli seront délivrés si le stagiaire a réussi les examens.

Une attestation de formation nominative avec résultats aux examens de l'évaluation des acquis sera délivrée au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation.

EPI nécessaires pour la formation :

- Chaussures de sécurité
- Tenue ou gilet haute visibilité
- Gants

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'en étudier ensemble les possibilités.